

L'IEDOM publie une étude sur les moyens de paiement en Guyane

Les espèces sont les moyens de paiement plébiscités en Guyane. En moyenne, un Guyanais détiendrait 16 800 € de billets (3 800 € pour un Martiniquais).

Plusieurs spécificités expliquent cette préférence :

- **La fragilité économique d'une partie de la population couplée à sa faible bancarisation.**

Les niveaux de redistribution sociale sont élevés en Guyane. Une partie importante de ces montants fait l'objet de retraits en espèces, conséquence de la faible bancarisation des ménages. Les paiements par carte bancaire restent ainsi minoritaires par rapport à ceux réalisés en espèces.

- **Une activité économique informelle développée.**

L'économie informelle peut être définie comme étant l'ensemble des activités de production de biens et services économiques qui échappent à la régulation de l'État. Le mode de vie traditionnel de certaines populations et les activités illégales (or, cocaïne, etc.) nourrissent l'économie informelle, et finalement, la préférence pour les espèces.

- **Un positionnement géographique qui favorise la fuite des espèces à l'étranger.**

Selon les estimations de la Banque centrale européenne, entre 30 et 50 % de la valeur de billets en euros sont détenus hors zone euro. L'euro étant une monnaie forte et stable par rapport au réal brésilien et au dollar surinamais, son attrait s'en retrouve renforcé pour les voisins de la Guyane, d'autant plus que les échanges transfrontaliers sont nombreux.

Dans ce contexte guyanais marqué des spécificités, **le choc de la crise sanitaire a fortement, mais temporairement impacté l'usage des moyens de paiement.**

- **Pour la carte bancaire :**

Son utilisation a été fortement restreinte par les restrictions sanitaires du fait de la baisse de la consommation, mais un retour à la normale a été observé dès fin 2020. Depuis, la diffusion de son utilisation se poursuit même si son adoption reste encore limitée.

- **Pour les espèces :**

Leur usage a également diminué durant les confinements. Ce phénomène n'a toutefois pas empêché les ménages de se constituer **une réserve de précaution en 2020**. Ces billets retirés par prudence ont **progressivement été utilisés en 2021**, avec l'assouplissement des restrictions sanitaires. **En 2022, la situation s'est normalisée**, avec des indicateurs de suivi de l'activité fiduciaire qui repassent tous au-dessus de leur niveau d'avant-crise.

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Contact presse : etudes@iedom-guyane.fr - tél : 05.94.29.36.50